

---

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE LAGEOT\*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> JUILLET – 30 SEPTEMBRE 2021)

145

### AFGHANISTAN

Juillet-août, 7 et 17 septembre 2021.

**Guerre civile. Talibans. Constitution.** Le 15 juillet, les talibans proposent un cessez-le-feu de trois mois en échange de la libération de sept mille talibans détenus par les autorités afghanes. Des pourparlers ont lieu deux jours plus tard à Doha, mais sans résultat.

Le 6 août, Zaranj est la première capitale provinciale à tomber entre les mains des talibans. D'autres grandes villes suivent.

Le 15 août, les talibans entrent dans Kaboul et le président Ashraf Ghani, 72 ans, à la tête de l'État depuis le 29 septembre 2014, quitte le pays pour se réfugier aux Émirats arabes unis.

Le 19 août, Haibatullah Akhundzada, Pachtoun originaire de la province de Kandahar, 60 ans, qui n'a jamais fait d'apparition publique, déclare l'Émirat

islamique d'Afghanistan, en tant que commandeur des croyants de l'Émirat. Le numéro deux des talibans est Sirajuddin Haqqani, fils de Jalaluddin Haqqani, proche d'Al-Qaïda et de l'armée pakistanaise.

Le 26 août, un attentat-suicide frappe une entrée de l'aéroport de Kaboul, faisant au moins cent morts dont treize soldats américains. Les talibans sont confrontés à des attaques de Daech, qui s'appuie sur d'autres groupes terroristes et réseaux islamistes.

Le 31 août, les troupes américaines, après vingt ans de présence, se retirent définitivement d'Afghanistan.

Les talibans tardent à faire connaître la composition du gouvernement, qui n'intervient que le 7 septembre. L'Émirat islamique est dirigé par Haibatullah Akhundzada. Le Premier ministre, le mollah Mohammad Hassan Akhund, est peu connu, discret, à la

---

\* Centre d'études sur la coopération juridique internationale-Université de Poitiers (CECOJI-UP) – EA 7353.

différence de son adjoint, le mollah Abdul Ghani Baradar, 53 ans, qui était chef du bureau politique à Doha. Les membres du gouvernement sont des conservateurs résolu. Il n'y a aucune femme. On est loin d'un gouvernement « inclusif ».

Le 17 septembre est publiée une Constitution de plus de quatre cents articles. Le premier d'entre eux affirme que « les lois et la politique seront fondées sur la jurisprudence hanafite », et le suivant que le régime est associé à « l'allégeance » et au « vote ». Le drapeau est blanc, comme l'étendard taliban. L'article 6 affirme que « le pachtou et le dari sont les langues officielles du pays, et le pachtou sera la langue nationale ». Le texte déclare que « tous les citoyens afghans sont égaux en droits et protégés de toute discrimination », mais pose aussi que « les hommes et les femmes sont tous deux égaux en vertu des principes et des lois islamiques ».

#### ALGÉRIE

17 septembre 2021. **Ancien président.** Chef de l'État du 15 avril 1999 au 2 avril 2019, Abdelaziz Bouteflika meurt à l'âge de 84 ans. Né à Oujda, au Maroc, d'une famille originaire de Tlemcen, il s'engage dans l'Armée de libération nationale à 19 ans. Il devient secrétaire particulier de Houari Boumediene en 1958. À l'indépendance, il est nommé ministre de la Jeunesse, puis en 1963 ministre des Affaires étrangères; limogé deux ans plus tard par le président Ben Bella, Boumediene le renomme au même poste après son coup d'État. Écarté à la mort de Boumediene, il finit par partir en exil, avant de revenir en Algérie en 1987. Il

est élu président de la République en 1999, réélu en 2004 et 2009, cherchant à restaurer la paix à l'issue de la guerre civile. Victime d'un accident vasculaire cérébral en 2013, il est hospitalisé à Paris alors que ses relations avec la France avaient été difficiles. Malgré son état de santé, il est réélu en 2014 et est à nouveau candidat en 2019, bien qu'il soit souvent absent pour raisons médicales. Cette nouvelle candidature entraîne des manifestations, le Hirak, qui le contraindront à la démission. Il est inhumé le 19 septembre dans le carré des Martyrs du cimetière d'El-Alia, près d'Alger, mais il n'y a pas de deuil national, simplement une mise en berne des drapeaux pendant trois jours. Son frère, Saïd, incarcéré depuis mai 2019, a été autorisé à assister aux obsèques.

#### ALLEMAGNE

20 juillet 2021. **Tribunal constitutionnel. Médias.** Statuant sur une augmentation du montant de la redevance pour les médias radiotélévisés publics, la Cour de Karlsruhe a considéré que les médias publics ont « une importance grandissante » à une époque marquée « d'un côté par des flux d'informations complexes et multiples, de l'autre par les positions unilatérales, les bulles de filtrage, les fausses informations et les *deepfakes* [hypertrucages] ».

26 septembre 2021. **Élections législatives**<sup>1</sup>.

#### EL SALVADOR

7 septembre 2021. **Monnaie virtuelle.** Le Salvador devient le premier pays à légaliser le bitcoin. Le dollar américain,

1. Voir, *supra*, Adolf Kimmel, « 26 septembre 2021 : les élections de l'après-Merkel », p. 137-143.

qui était jusqu'alors la seule monnaie officielle, restera en circulation. En juillet, le Fonds monétaire international avait exprimé son hostilité à l'égard de cette mesure.

ÉTATS-UNIS

1<sup>er</sup> septembre 2021. **Avortement. Texas.** Une nouvelle loi entre en vigueur au Texas interdisant l'avortement dès les premiers battements de cœur du fœtus. La Cour suprême des États-Unis décide, par 5 voix contre 4, de refuser de suspendre cette loi qui s'applique même en cas de viol ou d'inceste. Le *Chief Justice* Roberts et les juges Kagan, Breyer et Sotomayor ont exprimé une opinion dissidente. Joe Biden dénonce une « attaque sans précédent » contre les droits des femmes. Les évêques texans se réjouissent de la décision.

GUINÉE

Septembre 2021. **Coup d'État.** Le 5 septembre, le président Alpha Condé, 83 ans, est renversé par des membres des forces spéciales menés par Mamady Doumbouya, 41 ans, ancien légionnaire de l'armée française. Un Comité national de rassemblement et de développement dirigé par ce dernier annonce la suspension de la Constitution et la dissolution du gouvernement du Premier ministre Ibrahima Kassory Fofana, 67 ans, en fonction depuis le 21 mai 2018.

Le 14 septembre, les militaires entament quatre jours de consultations avec les chefs des partis et des confessions religieuses, des représentants de la société civile, des diplomates étrangers, des patrons de compagnie minière et des syndicats pour déterminer le contenu de la transition.

Alpha Condé n'entend pas renoncer au pouvoir...

Le 27 septembre est publiée une charte de transition qui désigne le lieutenant-colonel Doumbouya comme président pour une période non définie.

HAÏTI

7 juillet 2021. **Président.** Jovenel Moïse, 53 ans, président depuis le 7 février 2017, est blessé mortellement dans la nuit du 6 au 7 juillet par un commando dans une attaque contre sa résidence privée à Pétion-Ville. Alors que son élection avait suscité l'espoir, très vite il a été accusé de corruption, et des manifestations ont eu lieu à partir de 2018. Il ne s'agirait pas d'un assassinat politique, mais d'une conséquence de la potentielle implication des plus hauts niveaux de l'État dans le trafic de drogue.

S'ensuit un imbroglio constitutionnel car l'intérim est brigué par trois postulants : Claude Joseph, 43 ans, Premier ministre par intérim, qui s'est autoproclamé président ; Ariel Henry, 71 ans, médecin, ancien ministre, désigné Premier ministre par le président Moïse sans avoir été investi alors que sa nomination avait été publiée au *Journal officiel* ; Joseph Lambert, 60 ans, président du Sénat, dont les membres l'ont déclaré président provisoire de la République. Le premier finit par se retirer et le troisième accepte le deuxième comme chef du gouvernement.

Le premier tour de l'élection présidentielle, prévu en septembre, est reporté au 7 novembre.

ISLANDE

25 septembre 2021. **Députées.** À l'issue du scrutin législatif, l'Islande a semblé le premier pays à élire un Parlement en

majorité féminine, à 52,3 %, mais un nouveau décompte a réduit cette proportion à 47,6 %, ce qui reste malgré tout le record mondial.

#### JAPON

3 septembre 2021. **Premier ministre.** Yoshihide Suga, 72 ans, Parti libéral-démocrate, chef du gouvernement depuis seulement le 16 septembre 2020, déclare qu'il ne se représentera pas à la tête de son parti lors de l'élection interne du 29 septembre. Cette décision, peut-être liée à sa mauvaise gestion de la pandémie de Covid-19, annonçait son retrait du pouvoir.

#### KENYA

20 août 2021. **Réforme constitutionnelle.** Une cour d'appel déclare « illégal » le projet de réforme constitutionnelle, dit *Building Bridges Initiative*, souhaité par le président Uhuru Kenyatta, visant à instituer un Premier ministre, deux vice-Premiers ministres et un chef de l'opposition, et à augmenter le nombre des sièges au Parlement. Il s'agissait d'associer l'opposition au pouvoir. La réforme devait être soumise à référendum mais, le 13 mai, un tribunal de Nairobi avait jugé que le président ne peut modifier la Constitution. La cour d'appel a confirmé cette décision.

#### MAROC

8 septembre 2021. **Élections législatives.** Les islamistes connaissent une lourde défaite, le Parti de la justice et du développement ne conservant que treize députés à l'issue du scrutin. C'est le Rassemblement national des indépendants, mené par le riche entrepreneur et

homme d'affaires Aziz Akhannouch, proche du palais royal, qui l'emporte, en obtenant 102 des 395 sièges. La participation a été de 50,3 %.

#### POLOGNE

14, 15 et 21 juillet 2021. **CJUE. Justice. Défenseur des droits civiques.** Le Tribunal constitutionnel estime, le 14 juillet, que la Cour de justice de l'Union européenne a outrepassé ses compétences en ordonnant, en 2020, la suspension de la chambre disciplinaire de la Cour suprême. Il juge que le droit européen, dans ce cas, n'a pas la primauté sur le droit polonais.

Le même jour, la CJUE ordonne la suspension immédiate des dispositions relatives à la compétence de cette chambre disciplinaire en ce qui concerne la levée de l'immunité et l'emploi des juges, en raison de son absence d'indépendance. Le 15 juillet, elle considère que le régime disciplinaire des juges mis en place en 2017 n'est pas conforme au droit de l'Union, étant sans garantie d'impartialité et d'indépendance.

Le 21 juillet, après six échecs et des mois de blocage, le Sénat approuve par consensus (97 voix sur 100) la nomination de Marcin Wiącek, 39 ans, en tant que défenseur des droits civiques. Si ce dernier a affirmé sa volonté de « soutenir la primauté de [la] Constitution sur tous les accords internationaux », il prévient cependant que le pouvoir devra respecter l'arrêt de la CJUE sanctionnant le régime disciplinaire des magistrats. Il est considéré comme étant d'une « droiture rare ».

#### ROYAUME-UNI

1<sup>er</sup> juillet 2021. **Brexit.** Cinq ans après le référendum, les conditions de résidence

changent : les Européens installés outre-Manche et les Britanniques dans l'Union européenne doivent s'enregistrer et deviennent des migrants.

Le pays commence à constater les effets négatifs du Brexit (pénurie de main-d'œuvre, chaîne logistique perturbée, produits manquants, chute des échanges avec les États membres de l'Union).

#### RUSSIE

17-19 septembre 2021. **Élections législatives.** La répression contre l'opposition s'accroît à l'approche du scrutin. Des centaines de candidatures ont été bloquées.

Le parti présidentiel, Russie unie, l'emporte avec 50,9 % des voix et 324 des 450 sièges. Mais ces élections ont été entachées de fraudes. À Moscou, alors que l'opposition était en tête dans la majorité des circonscriptions, elle est spoliée de sa victoire le lendemain ! Le Parti communiste, principale victime de cette manœuvre, manifeste sa colère. « Officiellement », il obtient 19,3 % des voix et 57 sièges ; le Parti libéral-démocrate, 7 % et 21 élus ; Russie juste-Pour la vérité, 7,6 % et 27 élus ; Nouveau Peuple, 5,4 % et 13 élus. La participation a été de 51,6 %.

#### SAINT-MARIN

26 septembre 2021. **Avortement. Référendum.** Quarante-trois ans après l'Italie, le micro-État légalise, à 77,3 % de « oui », l'avortement. Celui-ci y faisait jusqu'alors l'objet d'une des législations les plus strictes d'Europe. L'intervention sera désormais possible dans un délai de douze semaines, et au-delà en cas de danger pour la vie de

la mère ou de risque grave pour sa santé physique ou mentale.

#### SAMOA

4 et 23 juillet 2021. **Gouvernement.** Ultimes soubresauts de la crise constitutionnelle apparue dans cet archipel du Pacifique à la suite des élections législatives : le chef de l'État, Tuimaleali'ifano Va'aleto'a Eti Sualauvi II, ignorant la décision du 28 juin de la Cour suprême jugeant illégitime la cérémonie d'investiture du 24 mai improvisée dans les jardins du Parlement, convoque, le 4 juillet, ce dernier pour une réunion le 2 août. Le 23 juillet, la Cour d'appel reconnaît comme légitime le gouvernement annoncé le 24 mai, et Fiame Naomi Mata'afa, 64 ans, FAST, prend ses fonctions de Première ministre quatre jours après.

#### SIERRA LEONE

23 juillet 2021. **Peine de mort.** L'Assemblée nationale vote l'abolition de la peine de mort, dans un pays qui a connu une atroce guerre civile de 1991 à 2002.

#### SUÈDE

1<sup>er</sup> et 7 juillet, 22 août 2021. **Gouvernement.** Le 1<sup>er</sup> juillet, Ulf Kristersson, 57 ans, Modérés, déclare ne pas parvenir à former un gouvernement. Le président du Parlement confie alors cette tâche au Premier ministre sortant. En fonction depuis le 3 octobre 2014, renversé de manière inédite par une motion de défiance le 21 juin qui l'a contraint à démissionner sept jours plus tard, Stefan Löfven, 63 ans, Parti social-démocrate suédois des travailleurs, annonce, le 5 juillet, avoir assez de soutien pour constituer un

gouvernement. Le 7 juillet, le Premier ministre démissionnaire est réinvesti par le Parlement avec seulement 116 voix contre 173 et 60 abstentions. L'opposition de droite et d'extrême droite n'a pas réussi à atteindre les 175 voix pour bloquer l'investiture. Le 9 juillet, Stefan Löfven nomme un gouvernement sans modification. Le 22 août, il déclare qu'il démissionnera en novembre.

#### SUISSE

26 septembre 2021. **Mariage pour tous. Votation.** Une forte majorité des voix (64,1 %) et l'ensemble des cantons se prononcent en faveur du mariage pour tous issu de la modification du code civil suisse du 18 décembre 2020, l'homosexualité étant dépénalisée depuis 1942.

#### TUNISIE

25 juillet-29 septembre 2021. **Crise politique.** Plusieurs milliers de Tunisiens manifestent le 25 juillet contre leurs dirigeants, et notamment contre la principale formation politique, Ennahda, d'inspiration islamique.

Le jour même, le président Kaïs Saïed suspend les activités du Parlement et limoge le Premier ministre, Hichem Mechichi, 47 ans, indépendant, en fonction depuis le 2 septembre 2020, ainsi que, le lendemain, le ministre de

la Défense et la ministre de la Fonction publique et de la Justice. Le président du Parlement, chef d'Ennahda, qualifie ces décisions de « coup d'État contre la révolution et contre la Constitution ».

Le 6 septembre, le G7 demande la nomination urgente d'un chef de gouvernement.

Un décret publié le 22 septembre prolonge la suspension du Parlement, et le président s'octroie les pleins pouvoirs, supprimant l'instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des projets de loi, créée pour pallier l'absence de cour constitutionnelle.

Le 26 septembre, de nouvelles manifestations ont lieu à Tunis contre le pouvoir.

Le 29 septembre, le président Saïed charge Najla Bouden, 63 ans, indépendante, ingénieure peu connue, de former un nouveau gouvernement. Elle sera la première femme à ce poste.

#### UNION EUROPÉENNE

15 juillet 2021. **CJUE. Port de signes religieux.** La Cour de justice de l'Union européenne juge que l'interdiction de porter toute forme visible d'expression des convictions politiques, philosophiques ou religieuses sur le lieu de travail peut être justifiée si l'employeur veut se présenter de manière neutre à l'égard de ses clients ou prévenir des conflits sociaux.